



RYTHME DES TRAVAUX DANS UNE COPROPRIETE

Par **TURTLE**, le **13/05/2011** à **12:08**

Chaque année le Syndic secondé efficacement par le président du conseil syndical parviennent à faire voter de nouveaux gros travaux d'entretien (réfection parties communes, ascenseur, ravalement,)avec des coûts prohibitifs que ne pourront peut-être même pas honorer au final les copropriétaires tant le provisionnement cumulé de ces travaux, hors charges est déraisonnable (trimestrialités prévues pour des provisions de 1.300 €).

N'existe-t-il pas un "bouclier" légal afin de limiter les dépenses d'entretien à engager pour une période donnée, ou simplement une règle de bon usage fondée sur un ratio travaux/charges ou travaux/valeur locative.....

Merci par avance de vos réponses.